

Réunion du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU

Séance du

Jeudi 1^{er} Juin – 20h00

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2017

20h00

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 Mai 2017

1 - Programme voirie 2017 : délibération pour passer la convention de groupement de travaux avec Saint Santin. Nomination d'un coordonnateur des travaux.

2 - Reprise du vote du CA du CCAS. La délibération déjà prise étant insuffisante.

3 - Questions diverses

L'an deux mille dix sept, le 1^{er} juin à 20h00, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 24 mai 2017.

Présents : Mesdames LATAPIE Martine, CARRIE Sylvie, FAU-RATTIER Sylvie et Messieurs LATAPIE Michel, LEVEAU Daniel, BOSC Didier, LATREMOLIERE Eric.

Absents excusés : Monsieur BOUTARIC Bernard et Mme Sylvie CERLES

Absente : NOEL Delphine

M. Le Ray ouvre la séance et propose que lecture du procès-verbal de la séance du 7 mai 2017 soit faite. Au terme de la lecture M. le maire propose de voter, le Procès verbal de la séance du 7 mai est adopté à l'unanimité.

1- PROGRAMME VOIRIE 2017 : CONVENTION DE GROUPEMENT DE TRAVAUX AVEC SAINT SANTIN

Dans le cadre du programme de voirie 2017, M. Le Ray explique que les communes de Saint-Santin-de-Maurs et de Montmurat se sont concertées afin de mutualiser leurs budgets voirie, sensiblement identiques, dans le but de réaliser des économies. M. Le Ray soumet une convention de groupement de commandes pour la réalisation des travaux qui précise les engagements de chaque commune, désigne un coordinateur, ses missions et responsabilités. Après étude du document les membres du Conseil approuvent la convention à l'unanimité et donnent pouvoir à M. le maire pour la signer.

Par ailleurs, M. le maire propose de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie 2017 à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoire » par le biais d'une convention précisant le contenu de la prestation et propose aux membres du Conseil de voter cette

mesure. La mesure est adoptée à l'unanimité et le Conseil autorise M. le maire à signer la convention pour mission de maîtrise d'œuvre avec le CIT.

2-REPRISE DU VOTE DU CA DU CCAS 2016

M. Le Ray explique aux membres du Conseil que la préfecture du Cantal a souhaité obtenir le CA complet du CCAS et qu'il convient donc de délibérer à nouveau sur ce document. Le conseil approuve à l'unanimité le nouveau document du CA du CCAS 2016.

3- QUESTION DIVERSES

M. Le Ray revient sur les dossiers d'éclairage public et propose aux membres du Conseil de statuer sur les travaux de Lavoual et du Prieuret qui peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal. M. Le Ray propose de valider les propositions d'emplacement qui reposent sur l'expertise et les compétences de Messieurs Bernard BOUTARIC et Michel LATAPIE. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider les propositions d'emplacement d'EP pour les lieux-dits Lavoual et le Prieuret, de donner son accord sur les dispositions techniques et financières des projets et autorise M. Le maire à verser le fonds de concours et de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

M. le maire revient sur le sujet du remplacement du mobilier de la salle polyvalente et explique qu'une commande a été passée. Le choix s'est porté sur des tables légères, à faible encombrement et garanties 10 ans. La commande compte 17 tables rectangulaires, 4 rondes, 1 chariot et 5 nappes de réception pour les banquets officiels. Concernant les chaises, le choix s'est porté sur des chaises en bois à piètement aluminium. M. Le Ray précise que la somme totale est en dessous du montant attribué lors du vote du budget primitif 2017.

Suite au passage de la transhumance, M. le Ray a constaté que des camping-caristes s'étaient branchés sur la prise se trouvant dans les toilettes publiques en précisant que cette prise se situe juste au-dessus d'une arrivée d'eau. Compte tenu de la dangerosité d'un tel dispositif et après discussion, les membres du conseil sont d'accord pour fermer la porte de l'armoire électrique et ainsi en condamner l'accès.

M. le Ray soumet ensuite aux membres du conseil une idée pour relancer l'animation du Télécentre. Compte tenu du fait qu'il semble compris de faire venir des travailleurs à Montmurat, et suite à une discussion avec M. PIGANIOL, coordinateur de Télécentres du Cantal, il apparaît que la meilleure chose à faire est de créer une animation orientée autour des savoirs partagés et d'ateliers collaboratifs. Dans cette optique Mme Bourdillat sera présente Samedi 10 juin de 10h à 16h à l'occasion des journées portes ouvertes des télécentres du Cantal afin de recueillir les idées et besoins des habitants de Montmurat et des communes voisines.

Enfin, Mme Martine Latapie fait un compte-rendu de la dernière réunion de la Communauté des communes de la Chataigneraie à laquelle elle a participé et précise que la prochaine réunion aura lieu le 26 juin.

Au terme des discussions, la séance est levée à 21h00.

Le maire